



Réunion d'information sur l'orientation post-3^{ème} et le lycée général, technologique et professionnel

Mardi 23 février 2016

3 démarches à mettre en oeuvre d'ici la fin de l'année scolaire :

- Finaliser son **projet d'orientation** (choix d'une filière : générale et technologique, professionnelle ; choix d'une formation).
- Formuler des **vœux d'affectation** (choix d'un établissement précis).
- Procéder à l'**inscription** de son enfant dans l'établissement d'affectation.

Objectifs :

- Aboutir à une orientation choisie et ambitieuse.
- Obtenir une affectation dans l'établissement de son choix en fin de 3^{ème}.

Une démarche d'aide et de conseils :

- Une aide à la construction du projet d'orientation des élèves par une concertation avec les familles : la Conseillère d'orientation psychologue (COP), les professeurs principaux, le Principal sont vos interlocuteurs privilégiés. Il s'agit d'aboutir à un projet scolaire et professionnel le mieux adapté aux capacités de l'élève et en accord avec ses choix.
- Le libre choix des familles en fin de 3^{ème} à partir de l'année scolaire 2015/2016 au collège F. LORANT. Cette disposition a été prise en concertation avec les enseignants (Conseil pédagogique) et les parents d'élèves et adoptée en Conseil d'Administration.

Le 2nd trimestre : une phase active de dialogue et d'élaboration du projet de l'élève

Etablir des vœux provisoires d'orientation : réponse attendue pour le 26 février 2016.

Phase de dialogue et de travail sur les voies d'orientation possibles et souhaitées :

- **Le conseil de classe** (3A et 3B le 14 mars, 3C le 15 mars). Le conseil de classe émet un avis provisoire et fait des recommandations. Un rendez-vous sera systématiquement organisé avec le professeur principal lorsqu'il y aura désaccord. Mme Dupouy, COP sera associée à cette démarche et pourra rencontrer, comme elle le fait déjà, les élèves et leur famille. Le désaccord peut s'exprimer avec une recommandation pour une voie non demandée par la famille.
- Pour les élèves qui envisagent une voie professionnelle :
 - Participation au **Carrefour des formations post-3^{ème}** **jeudi 25 février** et exploitation avec le professeur principal.
 - **Mini stages** dans des lycées professionnels. Objectifs : découvrir des formations professionnelles et aider au choix d'une filière professionnelle. Plusieurs mini stages sont envisageables.
- Pour tous les élèves :
 - **Vendredi 11 mars 2016, découverte du lycée général et technologique H. Avril** (lycée de secteur) **et de sa section professionnelle**.
 - **Assister aux Portes ouvertes des lycées (février, mars)** (lycée H. Avril samedi 19 mars).

Le 3^{ème} trimestre : la finalisation des vœux d'orientation et d'affectation et la poursuite du dialogue avec les familles

- Vœux définitifs de la famille sur la fiche de dialogue (format A3) + vœux d'affectation (format A4 jaune).
- Conseil de classe du 3^{ème} trimestre : le jeudi 9 juin pour la classe de 3^{ème} A et le lundi 13 juin pour la 3^{ème} B et C. Le conseil de classe émet une proposition motivée sur les vœux d'orientation. S'il y a désaccord, un rendez-vous avec le chef d'établissement et le professeur principal sera obligatoire. Un entretien avec la COP sera recommandé et pourra être sollicité.

Ensuite la décision finale revient à la famille.

- **L'affectation : procédure Affelnet.** On peut être orienté dans une filière mais il faut ensuite être accueilli dans un établissement.

Compléter la fiche de saisie des vœux affectation post 3^{ème}, c'est faire des vœux d'établissements publics (4 vœux maximum possibles). Pour chaque vœu formulé, des points sont attribués en fonction :

- Du classement des vœux : le 1^{er} vœu est prioritaire (300 points). Le classement est donc important !
- Des notes de 3^{ème} : maximum 3000 points. Les résultats scolaires sont donc importants !
- De l'avis du chef d'établissement : cet avis repose sur la motivation de l'élève, les démarches qu'il a entreprises (stages, portes ouvertes, démarches d'informations, etc... : 250, 375 ou 500 points).
- Et pour certains vœux spécifiques, des points sont attribués par le lycée d'accueil sollicité (Avis de gestion : 100, 800 ou 2000 points). Pour ces formations très sélectives, des dossiers préalables sont à remplir, voir des entretiens à faire.

Ce peut être le cas :

- **Pour des formations professionnelles** (ex CAP signalétique enseigne décor, coiffure, agent de sécurité, 2^{nde} pro Aéronautique, AMA communication visuelle pluri-média, marchandisage visuel, esthétique cosmétique parfumerie, sécurité prévention. Ce sont des formations très recherchées et sélectives).
- **Pour des formations en lycée générale et technologique** : 2^{nde} ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC, section internationale anglais, espagnol, enseignement d'exploration création et culture design, arts du cirque.

Pour une demande en 2^{nde} générale et technologique, il est préférable de toujours faire un vœu dans le lycée de secteur.

Les résultats sont transmis aux familles au plus tard le 25 juin et au plus tôt le 23 juin.

Si l'élève n'obtient aucune affectation, un second tour sera possible. Une liste supplémentaire est publiée et 4 nouveaux vœux sont possibles (tout début juillet, calendrier en attente).

Si l'élève était sur une liste supplémentaire au 1^{er} tour il en garde le bénéfice en cas de désistement.

- **L'inscription dans le lycée d'affectation.** Elle est indispensable. C'est une démarche faite par les familles. Il faut se référer aux dates d'inscription dans chaque lycée.

Le Principal
Olivier Pinzan